

**Aux membres du Comité de la Piscine  
intercommunale de l'Alzette (PIDAL)**

Helmsange, le 16 juillet 2024

## Convocation du Comité

Le Bureau prie les membres du Comité, en vertu de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, d'assister à une réunion du Comité qui aura lieu **jeudi 1<sup>er</sup> août 2024 à 16h30** (salle de réunion de la Direction, 37, rue des Prés, L-7246 Helmsange).

## Ordre du jour

### Séance publique

0. Approbation de l'ordre du jour de la séance
1. Discussion et approbation du rapport de la séance du Comité du 29 avril 2024

### À huis clos

2. Démission du receveur
3. Nomination du receveur
4. Démission d'un fonctionnaire communal (départ en retraite anticipée)

Les documents y afférents sont à la disposition des membres du Comité au secrétariat de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL).

pour le Bureau de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL)



François Sauber  
Président



Serge Steinmetz  
Secrétaire